

2006/IC.02
(Original : anglais)

Rapport sur la réunion du Comité permanent sur les Comités internationaux
Paris (France), mai 2006

Membres présents : Yani Herreman, Présidente. Pascal Makambila, Timothy Mason, Sandy Lorimer et Ben Koevoets. Martin Schaerer, Vice-président du Conseil exécutif, et Per Rekdal, membre du Conseil exécutif. Excusés : Lina Nagel.

Yani Herreman souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres, avec présentation au groupe des Comités internationaux.

Approbation du compte rendu de décembre

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2005 est approuvé.

Les questions soulevées par le compte rendu de la première session sont examinées au cours des débats qui suivent.

Règlements

Le Comité confirme son approbation des Règlements tels qu'examinés à Vienne et publiés le 9 décembre 2005.

Mandat

Le Comité confirme son approbation de son propre mandat tel que souligné dans le document présenté en décembre 2005.

Il est noté que le Président rendra compte au Conseil exécutif des recommandations du Comité au moins une fois par an.

Processus à suivre pour créer un Comité international

Les membres du Comité sur les Comités internationaux (CIC) déclarent que le processus de création d'un Comité international peut prendre plus d'un an, temps nécessaire pour passer par l'examen du CIC, du Comité consultatif et du Conseil exécutif – en particulier depuis que le Comité consultatif se réunit une fois par an.

Il est noté que, lorsqu'ils demandent le statut de Comité international, les Comités potentiels doivent aussi observer le Code de déontologie de l'ICOM.

Il est convenu que le CIC produira des directives concernant la soumission d'une demande de création de Comité international. A l'aide de ces directives, ceux qui font des propositions pourront fournir toutes les informations nécessaires dans un dossier facile à passer en revue.

Composition

Yani remercie Ben du travail qu'il a effectué pour constituer des listes de membres avec l'aide de Tito Chan du Secrétariat de l'ICOM. Il est noté que ces listes de membres contiennent souvent des erreurs et des informations périmées. Tito explique que la maintenance d'une base de données contenant plus de 21 000 membres de l'ICOM exige davantage de ressources que le Secrétariat ne peut en fournir. Toutefois, Ben continuera d'assembler les listes de tous les Comités internationaux avec l'aide de Tito.

Tito Chan indique qu'environ 40 % des membres de l'ICOM font partie d'un Comité international. Les Comités internationaux souhaiteraient multiplier le nombre de leurs membres pour multiplier leurs revenus, mais Per fait remarquer que ce gain financier ne se produirait pas nécessairement. C'est au Conseil exécutif de décider si la part du budget de l'ICOM actuellement allouée aux Comités internationaux augmentera ou si les subventions individuelles par membre seront réduites pour que cette part reste plus ou moins la même. Sandy présente une analyse simple qu'elle a effectuée à partir d'informations fournies par Ben et Tito, montrant comment change la composition de certains des Comités internationaux. Il est convenu que cette analyse nécessite davantage d'informations pour être plus utile. Sandy demandera au Secrétariat de l'ICOM de fournir l'historique sur 10 années du nombre des adhésions au sein des Comités internationaux.

Formulaires de candidature pour devenir Comité international

Ben et Pascal ayant été dans l'incapacité d'entrer en contact depuis décembre, aucun projet n'est présenté. Pascal déclare que la création de nouveaux Comités est à gérer avec précaution, notamment lorsqu'il y a recoupement ou double emploi avec des comités existants.

Il est convenu que le rôle du CIC, hormis la production d'un formulaire de candidature, est de fournir analyses et conseils au Comité consultatif et au Conseil exécutif concernant la viabilité et l'opportunité des propositions.

Sandy pense qu'il serait utile que les membres d'un nouveau comité présentent des lettres d'intérêt, mais Martin rétorque que ce type de lettres ne figurant pas dans les conditions déjà approuvées pour la candidature d'un nouveau Comité international, il est trop tard pour ajouter cette condition.

Il est noté que le formulaire doit faire mention de faits importants, tels que coordonnées de l'auteur de la proposition et autres personnes clés, ainsi que description claire de la mission du nouveau comité. Tim et Ben travailleront ensemble à l'élaboration d'un formulaire.

Rapport sur les musées d'art pour les jeunes

Le CIC convient que cette proposition ne respecte pas le **Code de déontologie** de l'ICOM, car elle est favorable à la promotion et à la vente de l'art produit par des enfants. Comme stipulé dans le *Processus à suivre pour créer un Comité international*, Yani présentera la recommandation du CIC au Comité consultatif. Tim et Sandy prépareront des notes de cette discussion à l'intention de Yani, ainsi qu'un projet de texte pour une lettre à envoyer à l'auteur de la proposition.

[Une discussion s'ensuit pour savoir s'il incombe à Yani de contacter l'auteur de la proposition afin d'obtenir des informations supplémentaires au cas où la recommandation serait de rejeter la proposition. Il reste à résoudre cette question : qui doit envoyer une lettre de refus ?]

Projet d'évaluation

Yani présente une liste de secteurs pouvant faire l'objet d'une évaluation. Les résultats de cette discussion sont regroupés dans un projet de questionnaire qui a été réexaminé lors des réunions du Comité consultatif. (La discussion menée lors de la réunion du 30 mai est rapportée ci-après.)

Statuts

Ben signale que les Comités internationaux sont rarement mentionnés (quatre fois seulement) dans les Statuts, situation peu appelée à changer dans les nouveaux Statuts du fait que des points tels que **Règlements des Comités internationaux** peuvent être considérés à part et que d'autres documents – par exemple, « Comment demander la création d'un nouveau Comité international » – peuvent faire partie des politiques et des règlements que Gary envisage d'élaborer.

Yani s'entendra avec Gary sur les documents IC qui relèvent de telle ou telle catégorie (règlements ou directives).

Ben continuera de superviser comment les documents du CIC sont intégrés aux Statuts.

Réunions des Comités internationaux

Per a proposé que les membres du CIC s'efforcent de participer aux réunions des Comités internationaux dans le cadre d'un processus d'évaluation. Dans cette perspective et à partir du site Web de l'ICOM, Sandy a dressé une liste des dates et lieux des réunions.

Per précise qu'il peut assister à la réunion du CIDOC, à Gothenburg, ainsi qu'à celles du Comité du Costume, à Copenhague, et de l'IC-MEMO, en Norvège. De son côté, Ben indique qu'il peut participer à la réunion de l'ICOMAM, à Bruxelles, et à celle de l'ICOMON, en Allemagne.

Il est convenu que le membre du CIC contactera le (la) Président(e) du Comité concerné pour l'aviser de sa présence. Normalement, le Comité international ne devrait pas exiger de frais de participation. Bien qu'il ne soit pas dans les pratiques de l'ICOM de payer les frais de déplacement dans ces circonstances, une requête sera adressée au Conseil exécutif pour qu'il couvre ce type de dépenses.

Lors d'une réunion annuelle d'un Comité international, le représentant du CIC observera comment fonctionne le Comité et rencontrera le Bureau pour examiner les performances et les besoins du Comité. Un rapport sera diffusé auprès des autres membres du CIC après la réunion.

Il se peut aussi que des examens aient lieu lors des réunions triennales, des réunions du Comité consultatif et autres réunions.

Pour les déplacements, Yani déclare que l'ICOM peut apporter son aide en adressant des lettres de soutien à de possibles sponsors ou partenaires afin de solliciter un appui financier de la part d'autres organismes. Elle suivra cette proposition avec le Secrétariat de l'ICOM et le Conseil exécutif.

Il est admis que les frais de déplacement entraveront la participation des membres du CIC aux réunions annuelles des Comités internationaux et que, en conséquence, le questionnaire examiné durant la présente réunion devra servir de base d'évaluation. Si les circonstances l'exigent vraiment, des indemnités de déplacement seront sollicitées.

Subvention annuelle de l'ICOM aux Comités internationaux

Aucun membre du CIC ne sait comment le budget est alloué aux Comités internationaux. [Le Comité consultatif a approuvé les budgets de 2005, 2006 et 2007. Les fonds approuvés pour les subventions annuelles des Comités internationaux s'élèvent respectivement à 58,952 euros, 64,500 euros et 70,300 euros.]

Que se passerait-il si toutes les personnes adhérant à l'ICOM devait choisir un Comité international ? Cela reste à établir. Le nombre des membres augmenterait radicalement, certes, mais il n'est pas dit que l'ICOM pourrait continuer à fournir les mêmes subventions que celles aujourd'hui en place. Il serait très utile de savoir, par la Trésorière, comment les subventions annuelles sont déterminées : en divisant un nombre prédéterminé ou en multipliant une somme fixe par membre par le nombre de membres d'un Comité ?

Per et Martin estiment qu'il est très important de savoir comment les Comités internationaux dépensent leur argent et de quelles autres sources de financement ils disposent. Pour le savoir, deux solutions : passer par le questionnaire ou procéder à un examen des rapports financiers annuels soumis au Secrétariat.

Activités triennales

Yani Herreman propose de donner la possibilité aux Comités internationaux de participer à une exposition d'affiches sur leurs Comités, et va explorer cette possibilité.

Elle a déjà, d'ailleurs, présenté cette idée au Conseil exécutif en décembre.

Prochaines réunions

Tous les membres du CIC doivent assister à la réunion des Comités internationaux le mardi 29 mai.

Le CIC doit prévoir d'assister à la réunion du Conseil exécutif à Paris en décembre. Il est noté que ces réunions sont difficiles pour les membres du CIC ne bénéficiant pas d'une aide institutionnelle pour les frais de déplacement. Comme indiqué plus haut, Yani suivra cette affaire avec l'ICOM pour trouver des solutions à ce problème.

A cet égard, d'ailleurs, Yani Herreman s'est mise en contact avec le Secrétaire général.

Le CIC se réunira à Paris les 1^{er} et 2 décembre 2006.

Progrès des activités du CIC

Yani Herreman a contacté des membres du « Groupe de travail sur le Plan stratégique » des Comités internationaux, ainsi que les Présidents des Comités internationaux pour les informer de l'enquête qu'ils recevront bientôt, insistant sur l'importance de leur appui et sur la nécessité d'obtenir leurs réponses dès que possible.

Après plusieurs mois de correspondance entre les membres du CIC pour travailler au projet d'enquête initial conçu à Paris en mai dernier, le CIC a pu le finaliser et le faire traduire en français par le Secrétariat. Il veillera à le faire parvenir d'ici au 3 novembre à tous les Présidents de Comités internationaux.

Ensuite, le CIC analysera les réponses et présentera les résultats au Conseil exécutif.